

Mention : Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie

RNCP23482 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	315t, 315
Code(s) ROME	M1501, M1503, M1605
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Cergy-Pontoise

<http://www.u-cergy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la licence professionnelle pourra exercer les activités suivantes :

- Réalisation d'un bulletin de paie , y compris pour les paies spécifiques (fonction publique , temps partiel, contrat spécifique etc.)
- Recrutement et formalités et déclarations liées au recrutement
- Gestion des fins de contrats
- Utilisation de logiciels spécifiques à la paie
- Prise de parole devant un groupe en utilisant les supports visuels adaptés
- Gestion des conflits avec un collaborateur

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Travailler avec les logiciels spécifiques à la gestion de la paie
 - Prendre la parole devant un groupe en utilisant les supports visuels adaptés
- Avoir la bonne réaction en cas de conflit avec un collaborateur
- Pouvoir pratiquer son activité aussi bien en français qu'en anglais.
- Maîtriser le droit du travail et le droit social
- Etre capable d'analyser les lois, les décrets et les conventions collectives et leurs impacts sur la gestion de la paie
- Maîtriser les techniques de l'informatique et de la communication et les principaux logiciels de paie et de gestion des ressources humaines
- Connaître la diversité des contrats de travail, leurs spécificités
- Maîtriser les règles de la comptabilité des charges de personnel
- Etre en mesure d'éclairer les décideurs sur les difficultés concernant la paie
- Maîtriser parfaitement le tableur Excel

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Toute entreprise employant du personnel quelle que soit l'activité

- Cabinet d'expertise comptable

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- gestionnaire paie et administration du personnel
- collaborateur/collaboratrice paie en cabinet comptable
- responsable paie.
- assistant(e) carrière et paie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 625 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	40 039
Jugés difficiles à recruter	26 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES (Validation des Etudes Supérieures)

– Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)

- Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.u-cergy.fr>

<http://www.u-cergy.fr/fr/formations/schema-des-formations/licence-professionnelle-DP/droit-economie-gestion-DEG/licence-professionnelle-metiers-de-la-comptabilite-et-de-la-gestion-comptabilite-et-paie-parcours-gestion-de-la-paie-et-administration-du-personnel-program-e10-131.html>

UCP

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23482/>